

**XIV**  
**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**POUR L'EXERCICE 1924**

---

**XIV**  
**BEGROOTING**

VAN HET

**MINISTERIE VAN ECONOMISCHE ZAKEN**

**VOOR HET DIENSTJAAR 1924**

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Économiques et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Économiques pour l'exercice 1924 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 1,445,615 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . . . 99,000 »

Soit ensemble, à la somme de . . . . fr. 1,544,615 »

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Oeconomische Zaken en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Oeconomische Zaken voor het dienstjaar 1924 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . . fr. 1,445,615 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . . . 99,000 »

Te zamen, op de som van . . . . . fr. 1,544,615 »

conformément au tableau ci-annexé.

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1923.

Gegeven te Brussel, den 22<sup>e</sup> October 1923.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Affaires Économiques,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Oeconomische Zaken,*

**A. VAN DE VYVERE.**

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*

**G. THEUNIS.**

**BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES  
POUR L'EXERCICE 1924.**

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
1	a) Traitement du Ministre . . . . . fr. 35,000 » b) Frais de représentation . . . . . 18,000 »	53,000 »
2	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. — Etudes et missions. . . . .	644,315 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .	10,000 »
4	Frais de route, de séjour et de déplacement du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	9,000 »
5	Matériel . . . . .	95,000 »
6	Achat de livres; abonnements; documentation, etc. . . . .	8,000 »
7	Office national des valeurs mobilières : <i>Bulletin des oppositions</i> et liste des titres publiée en exécution de l'article 43 de la loi du 24 juillet 1921 modifiée par celle du 10 avril 1923 . . . . .	135,000 »
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>MÉTIER S ET NÉGOCES.</b>		
8	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	146,800 »
9	Matériel . . . . .	12,000 »
10	Cours et conférences de perfectionnement professionnel. Cours itinérants. Examens, musées, bibliothèques, expositions et concours professionnels. Subsidés et dépenses diverses. . . . .	100,000 »
11	Apprentissage : subsidés aux secrétariats, bourses, primes, examens; propagande et contrôle; dépenses diverses . . . . .	110,000 »
12	Associations : diffusion de l'esprit de l'association économique et professionnelle, statistiques syndicales. Collation de décorations spéciales. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 2,500 francs en charge temporaire.) . . . . .	9,500 »

**BEGR. VAN HET MINISTERIE VAN OECONOMISCHE ZAKEN  
VOOR HET DIENSTJAAR 1924.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>	
	<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>	
	<b>HOOPDBEHEER.</b>	
	a) Jaarwedde van den Minister . . . . .	} 1
	b) Kosten van vertoon . . . . .	
	Jaarwedden, wachtgelden en vergoedingen van de ambtenaren, beambten en dienstlieden. — Studiën en zendingen.	2
	Vergoedingen voor buitengewone werken. . . . .	3
954,345 »	Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten van den Minister, van de ambtenaren, beambten en dienstlieden.	4
	Materieel . . . . .	5
	Aankoop van boeken; abonnementen; documentatie, enz. . . . .	6
	Nationaal Kantoor voor roerende waarden : <i>Bulletijn der met verzet aangeleekende waarden</i> en lijst der titels gepubliceerd ter uitvoering van artikel 43 der wet van 24 Juli 1921, gewijzigd door die van 10 April 1923.	7
	<b>HOOFDSTUK II.</b>	
	<b>AMBACHTEN EN NERINGEN.</b>	
	Jaarwedden en vergoedingen van de ambtenaren, beambten en dienstlieden . . . . .	8
	Materieel. . . . .	9
	Cursussen en voordrachten voor beroepsvolmaking. Cursussen nu hier, dan daar. Bekwaamheidsexamens, beroeps-museums, boekerijen, tentoonstellingen en wedstrijden. Verschillende toelagen en uitgaven.	10
	Leerlingschap : toelagen aan de secretaries, beurzen, premies, examens; propagande en controle; verschillende uitgaven.	11
470,300 »	Vereenigingen : verspreidingen van den geest der economische- en beroepsvereeniging, syndicale statistieken. Toekenning van bijzondere eere-teekens. Verschillende uitgaven. ( <i>Inbegrepen eene som van 2,500 frank als tijdelijke last.</i> )	12

## BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
13	Petit outillage : expériences et enseignements concernant l'amélioration de l'outillage dans les métiers et la petite industrie; expositions et concours; dépenses diverses . . . . .	40,000 »
14	Impressions, publications, bibliothèque spéciale de l'Office. Missions à l'étranger. Subsidés à l'Institut international des classes moyennes	20,000 »
15	Frais de route et de séjour pour inspection et propagande . . . . .	20,000 »
16	Conseil supérieur des Métiers et Négoce. Rémunération des secrétaires. Jetons de présence et frais divers. . . . .	12,000 »
<b>CHAPITRE III.</b>		
PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
17	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .	6,000 »
18	Secours à accorder à défaut de pension ou en cas de pension minime. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse . . . . .	10,000 »
19	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	5,000 »
TOTAL des dépenses ordinaires . . . . . fr.		
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>		
<b>DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE IV.</b>		
SERVICES DIVERS.		
20	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère. ( <i>Crédit non limitatif.</i> )	93,000 »
21	Cours de langue flamande : frais d'organisation . . . . .	6,000 »
TOTAL du Budget du Ministère des Affaires Économiques . . . . . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 22 octobre 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Affaires Économiques,*  
A. VAN DE VYVERE.

*Le Premier Ministre,*  
*Ministre des Finances,*  
G. THEUNIS.

## BEGR. VAN HET MINISTERIE VAN OECONOMISCHE ZAKEN (vervolg)

Total per chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	Artikelen.
	Klein gereedschap : proefnemingen en onderricht omtrent het verbeteren van het gereedschap bij de ambachten en in de kleinnijverheid; tentoonstellingen en wedstrijden; verschillende uitgaven.	13
	Drukwerk, publicaties, speciale boekerij van den Dienst. Uitzendingen naar het buitenland. Toelage aan het Internationaal Instituut voor den middenstand.	14
	Reis- en verblijfkosten voor inspectie en propagande . . . . .	15
	Hoogere Raad van Ambachten en Neringen. Bezoldiging van de secretarissen. Zitpenningen en verschillende onkosten.	16
	<b>HOOFDSTUK III.</b>	
	PENSIOENEN. — HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN.	
	Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren, beambten en dienstlieden. ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	17
21,000 »	Hulpgeld te verleenen bij gebrek aan pensioen of in geval van gering pensioen. Hulpgeld voor kosten van laatste ziekte en begrafenis-kosten van overleden ambtenaren, beambten en dienstlieden, in dienst of op rustgeld, wier familie in een ongelukkigen toestand verkeert.	18
	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting. . . . .	19
1,445,615 »	TOTAAL der gewone uitgaven.	
	<b>TWEEDE SECTIE.</b>	
	<b>UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>	
	<b>HOOFDSTUK IV.</b>	
	VERSCHIEDENE DIENSTEN.	
99,000 »	Tijdelijke en veranderlijke duurtetoelag. ( <i>Onbepaald crediet.</i> ) . . . . .	20
	Cursussen van Vlaamsche taal : kosten van inrichting . . . . .	21
1,544,615 »	TOTAAL der Begrooting van het Ministerie van Oeconomische Zaken.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 22 October 1923.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Oeconomische Zaken,*

A. VAN DE VYVERE.

*De Eerste Minister,*

*Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

(8)

# XIV

## DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

POUR L'EXERCICE 1924

## BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>																																																														
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>																																																														
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>																																																														
1	a.	Traitement du Ministre . . . . .	fr.	35,000 »																																																										
	b.	Frais de représentation . . . . .		48,000 »																																																										
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. — Études et missions :																																																														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 25%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. Secrétaire général . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">24,700 »</td> <td rowspan="17" style="vertical-align: middle; text-align: right;">507,100 »</td> </tr> <tr> <td>Directeurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">32 700 »</td> </tr> <tr> <td>Sous-directeurs. . . . .</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: right;">73 000 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">39,500 »</td> </tr> <tr> <td>Sous-chefs de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: right;">77,000 »</td> </tr> <tr> <td>Commis rédacteurs. . . . .</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">66 600 »</td> </tr> <tr> <td>Commis. . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">13,400 »</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre. . . . .</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">19 000 »</td> </tr> <tr> <td>Archiviste . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">5 800 »</td> </tr> <tr> <td>Sténo-dactylographes . . . . .</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: right;">52,700 »</td> </tr> <tr> <td>Huissiers-surveillants . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">13,700 »</td> </tr> <tr> <td>Huissiers. . . . .</td> <td rowspan="2" style="text-align: center;">15</td> <td rowspan="2" style="text-align: right;">82,000 »</td> </tr> <tr> <td>Messagers . . . . .</td> </tr> <tr> <td>Garçons de bureau . . . . .</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concierge . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,400 »</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses. . . . .</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">4,300 »</td> </tr> <tr> <td>Lingère. . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,300 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL. . . . .</td> <td style="text-align: center;">70</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					GRADES.	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.		a. Secrétaire général . . . . .	1	24,700 »	507,100 »	Directeurs . . . . .	2	32 700 »	Sous-directeurs. . . . .	6	73 000 »	Chefs de bureau . . . . .	4	39,500 »	Sous-chefs de bureau . . . . .	9	77,000 »	Commis rédacteurs. . . . .	10	66 600 »	Commis. . . . .	2	13,400 »	Commis d'ordre. . . . .	4	19 000 »	Archiviste . . . . .	1	5 800 »	Sténo-dactylographes . . . . .	9	52,700 »	Huissiers-surveillants . . . . .	2	13,700 »	Huissiers. . . . .	15	82,000 »	Messagers . . . . .	Garçons de bureau . . . . .			Concierge . . . . .	1	1,400 »	Nettoyeuses. . . . .	3	4,300 »	Lingère. . . . .	1	1,300 »	TOTAL. . . . .		70	
GRADES.	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.																																																												
a. Secrétaire général . . . . .	1	24,700 »	507,100 »																																																											
Directeurs . . . . .	2	32 700 »																																																												
Sous-directeurs. . . . .	6	73 000 »																																																												
Chefs de bureau . . . . .	4	39,500 »																																																												
Sous-chefs de bureau . . . . .	9	77,000 »																																																												
Commis rédacteurs. . . . .	10	66 600 »																																																												
Commis. . . . .	2	13,400 »																																																												
Commis d'ordre. . . . .	4	19 000 »																																																												
Archiviste . . . . .	1	5 800 »																																																												
Sténo-dactylographes . . . . .	9	52,700 »																																																												
Huissiers-surveillants . . . . .	2	13,700 »																																																												
Huissiers. . . . .	15	82,000 »																																																												
Messagers . . . . .																																																														
Garçons de bureau . . . . .																																																														
Concierge . . . . .	1	1,400 »																																																												
Nettoyeuses. . . . .	3	4,300 »																																																												
Lingère. . . . .	1	1,300 »																																																												
TOTAL. . . . .		70																																																												
2	b.	Indemnités du personnel du cabinet du Ministre . . . . .		26,300 »																																																										
	c.	Augmentations de traitements, promotions, indemnités et secours. . . . .		39,000 »																																																										
A REPORTER. . . . .				fr. 572,400 »																																																										
A REPORTER. . . . . fr.																																																														

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,000 »	50,000 »	3,000 »	»	<p>ART. 1. — Les frais de représentation des ministres ont été augmentés d'une somme annuelle de 9,000 francs, en compensation de la suppression de leur automobile. Pour 1923, cette augmentation a été accordée à partir du 1<sup>er</sup> mai, soit une dépense de 6,000 francs; le crédit doit être augmenté à concurrence de la différence.</p>
644,315 »	786,000 »	»	141,685 »	<p>ART. 2. — Le personnel dirigeant a sous ses ordres, indépendamment des employés repris ci-contre, de nombreux agents temporaires dont la rémunération est prévue au Budget des Dépenses Recouvrables. Ce tableau ne donne donc qu'une idée incomplète du cadre.</p> <p>La diminution provient, en ordre principal :</p> <p>a) Du transfert au Budget des Dépenses recouvrables du crédit prévu en 1923 (litt. d) pour les frais résultant du Comité supérieur de contrôle, l'activité de cet organisme s'attachant au contrôle des reconstructions dans les régions dévastées et du emploi en matière de dommages de guerre;</p> <p>b) Du transfert, au même budget, du crédit prévu en 1923 (litt. e) pour l'abonnement d'un avocat conseil, ce dernier s'occupant, en ordre principal, d'affaires de dommages de guerre;</p> <p>c) De la non-reproduction du crédit prévu en 1923 au litt. h, le Comité juridique ayant été supprimé par arrêté royal du 5 février 1923.</p> <p>D'autre part, la part du crédit afférent à l'indemnité familiale a été augmentée par suite du doublement du taux de celle-ci.</p>
697,315 »	836,000 »	3,000 »	141,685 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr. 572,400 »
d.		Études et missions à confier à des personnes étrangères au Département . . . . .	5,000 »
e.		Indemnité familiale aux fonctionnaires, employés, gens de service et agents salariés . . . . .	22,630 »
f.		Indemnité de résidence aux fonctionnaires, employés, gens de service et agents salariés. . . . .	38,685 »
g.		Imprévus. . . . .	5,600 »
		TOTAL. . . . fr. 644,315 »	
5	»	Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .	
4	»	Frais de route, de séjour et de déplacement du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	
		Matériel :	
	a.	Fournitures de bureau, d'impressions et de papier. . . . . fr.	15,000 »
	b.	Achat et entretien de mobilier . . . . .	8,500 »
5	c.	Entretien, chauffage, éclairage, etc., de l'hôtel du Ministre et des immeubles dépendant du Ministère . . . . .	58,000 »
	d.	Nettoyeuses et hommes de peine employés irrégulièrement . . . . .	1,500 »
	e.	Affranchissement de la correspondance, télégrammes, abonnement au téléphone, transports et autres menus frais . . . . .	6,000 »
	f.	Imprévus. . . . .	8,000 »
6	»	Achat de livres; abonnements; documentation, etc. . . . .	
		Office national des valeurs mobilières :	
7	a.	<i>Bulletin des Oppositions</i> (frais d'impression, de distribution, etc.) . . . . fr.	110,000 »
	b.	Liste des titres pour lesquels aucun acte de propriétaire, afférent aux années 1920, 1921 et 1922, n'a été accompli avant le 1 <sup>er</sup> juillet 1923 (art. 43 de la loi du 24 juillet 1921, modifiée par celle du 10 avril 1923) . .	25,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
697,315 »	836,000 »	3,000 »	141,685 »	
10,000 »	10,000 »	»	»	
9,000 »	10,000 »	»	1,000 »	ART. 4. — Diminution résultant de la suppression du Comité juridique (Arrêté royal du 5 février 1925).
95,000 »	117,000 »	»	22,000 »	ART. 5. — Diminution résultant de la suppression de l'automobile du Ministre.
8,000 »	20,000 »	»	12,000 »	ART. 6. -- Ce crédit est le solde maintenu d'une somme de 20,000 francs prévue jusqu'ici sous la mention « Bibliothèque ». — La diminution comprend une somme de 10,000 francs résultant de la suppression de l'abonnement aux télégrammes de l'agence « Belga ».
135,000 »	200,000 »	»	65 000 »	ART. 7. -- Diminution permise par les résultats acquis de l'exercice antérieur. Le libellé a été modifié pour plus de précision.
954,315 »	1,193,000 »	3,000 »	241,685 »	
DIMINUTION. . fr.		238,685 »		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
<b>CHAPITRE II.</b>					
<b>MÉTIERS ET NÉGOCES.</b>					
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service :					
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	MONTANT des dépenses.	TOTAL.
8	a.	Directeur général . . . . .	1	18,600	} 121,200 »
		Directeur . . . . .	1	18,000	
		Sous-directeurs . . . . .	2	24,500	
		Inspecteurs . . . . .	3	35,000	
		Chef de bureau . . . . .	1	9,500	
		Commis d'ordre . . . . .	1	6,100	
		Sténo-dactylo . . . . .	1	4,100	
		Garçons de bureau . . . . .	2	7,000	
		Nettoyeuses . . . . .	2	5,400	
		TOTAL . . . . .	14		
	b.	Augmentations de traitements, indemnités et secours . . . . .			9,000 »
	c.	Indemnité familiale aux fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .			8,600 »
	d.	Indemnité de résidence aux fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .			8,000 »
9	»	Matériel : fournitures de bureau ; mobilier ; entretien, chauffage, éclairage, etc. ; correspondances, abonnement au téléphone, transports et autres menus frais ; imprévu . . . . .			
10	»	Cours et conférences de perfectionnement professionnel. Cours itinérants. Examens, musées, bibliothèques, expositions et concours professionnels. Subsidés et dépenses diverses. . . . .			
11	»	Apprentissage : subsidés aux secrétariats, bourses, primes, examens ; propagande et contrôle ; dépenses diverses. . . . .			
12	»	Associations : diffusion de l'esprit de l'association économique et professionnelle, statistiques syndicales. Collation de décorations spéciales. Dépenses diverses (y compris une somme de 2,500 francs en charge temporaire) . . . . .			
13	»	Petit outillage : expériences et enseignements concernant l'amélioration de l'outillage dans les métiers et la petite industrie ; expositions et concours ; dépenses diverses . . . . .			
14	»	Impressions, publications, bibliothèque spéciale de l'Office. Missions à l'étranger. Subsidés à l'Institut international des classes moyennes . . . . .			
15	»	Frais de route et de séjour pour inspection et propagande . . . . .			
16	»	Conseil supérieur des Métiers et Négoces. Rémunération des secrétaires. Jetons de présence et frais divers . . . . .			
TOTAL DU CHAPITRE II . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DEMINUTION.	
146,800 »	125,500 »	21,300 »	»	ART. 8. — Augmentations réglementaires des traitements et doublement de l'indemnité familiale.
12,000 »	12,000 »	»	»	
100,000 »	100,000 »	»	»	
110,000 »	100,000 »	10,000 »	»	ART. 11. — L'augmentation provient de ce qu'un grand nombre de bourses allouées en 1921 et 1922 viennent à échéance dans le courant de l'année 1924.
9,500 »	9,500 »	»	»	
40,000 »	30,000 »	10,000 »	»	ART. 12. — La somme de 2,500 francs, inscrite en charge temporaire et destinée à l'achat d'un cliché, devra être maintenue au Budget de 1924, la dépense n'ayant pas été effectuée en 1923.
20,000 »	20,000 »	»	»	ART. 13. — L'augmentation se justifie par les subsides de plus en plus nombreux à allouer aux syndicats d'outillage dont l'activité a repris un caractère normal.
20,000 »	20,000 »	»	»	
12,000 »	12,000 »	»	»	
470,300 »	429,000 »	41,300 »	»	
AUGMENTATION. fr.		41,300 »		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
17	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .
18	»	Secours à accorder à défaut de pension ou en cas de pension minimale, Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse. . . . .
19	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE IV.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
20	»	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère ( <i>crédit non limitatif</i> ) :
	a.	Administration centrale . . . . . fr. 78,000
	b.	Office des Métiers et Négoces . . . . . 45,000
24	»	Cours de langue flamande : frais d'organisation. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,000 »	6,000 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
21,000 »	21,000 »	»	»	
93,000 »	»	93,000 »	»	
6,000 »	9,000 »	»	3,000 »	ART. 20 (nouveau). — Transfert du Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires. Le crédit a été calculé dans l'hypothèse où l'index-number dépasserait 420 pendant toute l'année 1924.
99,000 »	9,000 »	93,000 »	3,000 »	ART. 21. — Diminution permise par les résultats acquis du 1 <sup>er</sup> semestre de l'année 1923.
AUGMENTATION. . . fr.		90,000 »		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation</h1> <hr/>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	
I.	Administration centrale . . . . .
II.	Métiers et négoce . . . . .
III.	Pensions. — Secours. — Dépenses imprévues . . . . .
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.	
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
V.	Services divers . . . . .
TOTAL du Budget du Ministère des Affaires Économiques. . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
954,315 »	1,193,000 »	»	238,685 »	
470,300 »	429,000 »	41,300 »	»	
21,000 »	21,000 »	»	»	
1,445,615 »	1,643,000 »	41,300 »	238,685 »	
99,000 »	9,000 »	90,000 »	»	
1,544,615 »	1,652,000 »	131,300 »	238,685 »	
DIMINUTION. . . fr.		107,385 »		